



PRÉFET DU GERS

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 34 - SEPTEMBRE 2014

SOMMAIRE

32 - Préfecture du Gers

Secrétariat Général

Arrêté N °2014251-0001 - Arrêté portant délégation de signature à Mme Nicole PITTALUGA, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, directeur des libertés publiques et des collectivités locales

..... 1



PRÉFET DU GERS

Arrêté n °2014251-0001

**signé par
SABATHE Jean- Marc**

le 08 Septembre 2014

**32 - Préfecture du Gers
Secrétariat Général
Direction de la coordination interministérielle et des moyens de l'Etat**

Arrêté portant délégation de signature à Mme
Nicole PITTALUGA, conseiller
d'administration de l'intérieur et de l'outre-
mer, directeur des libertés publiques et des
collectivités locales



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DU GERS

PREFECTURE
Direction de la coordination
interministérielle
et des moyens de l'état
Service du pilotage interministériel
et du développement
Bureau du courrier et de la coordination

N° d'enregistrement :

ARRÊTÉ
portant délégation de signature à Mme Nicole PITTALUGA,
conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre mer,
directeur des libertés publiques et des collectivités locales,

Le préfet du Gers,

- VU** la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée (notamment par l'article 132 de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales) relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles,
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,
- VU** le décret du 27 février 2013 portant nomination de **M. Jean-Marc SABATHÉ** en qualité de préfet du Gers,
- VU** l'arrêté de M. le ministre de l'intérieur, du 26 août 2014, portant mutation à compter du 1 septembre 2014 de **Mme Nicole PITTALUGA**, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, en qualité de directeur des libertés publiques et des collectivités locales à la préfecture du Gers,
- VU** l'arrêté préfectoral du 14 avril 2014 modifié le 25 juin 2014 fixant l'organisation et les attributions des services de la préfecture du Gers,
- Sur** proposition de M. le secrétaire général de la préfecture,

ARRÊTE

Article 1er : Délégation est donnée à **Mme. Nicole PITTALUGA**, conseillère d'administration de l'intérieur et de l'outre mer, directrice des libertés publiques et des collectivités locales, à l'effet de signer, au nom du préfet du Gers, tous documents, concernant les attributions de sa direction, à l'exclusion des arrêtés.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Nicole PITTALUGA**, la délégation de signature prévue à l'article 1er ci-dessus sera exercée, chacun en ce qui concerne ses attributions respectives, par :

* **Mme Anne-Marie GARBAY**, attachée principale d'administration de l'intérieur et de l'outre mer, chef du bureau des élections, de la réglementation, et des affaires juridiques, et, en cas d'absence ou d'empêchement de celle-ci, par **Mme Martine LOZES**, attachée de l'intérieur et de l'outre-mer, adjointe au chef de bureau et à **M. Mohamed ZAUGUI** adjoint administratif de 1^{er} classe.

* **M. Christian BENECH**, attaché d'administration de l'intérieur et de l'outre mer, chef du bureau de la circulation, et, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par **Mme Dominique ABEILHÉ**, secrétaire administrative de classe normale, adjointe au chef de bureau, ou par **Mme Danièle MEAU**, adjoint administratif principal de 1^{ère} classe.

* **M. Stéphane VAVASSORI**, attaché d'administration de l'intérieur et de l'outre mer, chef du bureau du droit du séjour et de la nationalité, et, en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, par **Mme Isabelle AMARGER**, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, adjointe au chef de bureau, et par **Mme Guylaine COMMARIEU** adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.

* **M. Didier ROTA**, attaché principal d'administration de l'intérieur et de l'outre mer, chef du service des relations avec les collectivités locales, et, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par :

- **M. Viviane CHEMIR**, attachée de l'intérieur et de l'outre mer, adjointe au chef de service, chef du bureau du contrôle budgétaire, des finances locales et des dotations, et, en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière par **Mme Monique SEVAT**, secrétaire administratif de classe supérieure.

- **Mme Bernadette SOLIRENE**, attachée de l'intérieur et de l'outre mer, adjointe au chef de service, chef du bureau du contrôle de légalité et de l'intercommunalité, et, en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, par **Mme Laurence FERNANDO** secrétaire administrative de classe exceptionnelle.

* **M. Hervé ZURAW**, attaché principal d'administration de l'intérieur et de l'outre mer, chef du bureau du droit de l'environnement, et, en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, par **Mme Véronique DESGUÉ**, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, adjointe au chef de bureau, et par **Mme Hélène CENAC**, secrétaire administrative de classe normale.

Article 3 : Nonobstant les articles précédents, délégation permanente est donnée à :

***Mme Anne-Marie GARBAY**, attachée principale d'administration de l'intérieur et de l'outre mer, chef du bureau des élections, de la réglementation et des affaires juridiques, à l'effet de signer :

- les titres de circulation : livret et carnet spéciaux A et B,
- les cartes d'agents immobiliers et de négociateurs immobiliers,
- les récépissés de dépôt de dossiers ou de demandes de titres,
- les récépissés de déclaration et de modification d'association.
- les récépissés provisoires et définitifs de dépôt des candidatures pour les élections politiques ou professionnelles.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Anne-Marie GARBAY**, délégation est donnée à **Mme Martine LOZES**, attachée de l'intérieur et de l'outre-mer, adjointe au chef de bureau et à **M. Mohamed ZAUGUI** adjoint administratif de 1^{er} classe.

***M. Christian BENECH**, attaché d'administration de l'intérieur et de l'outre mer, chef du bureau de la circulation, à l'effet de signer :

- les certificats d'immatriculation des véhicules ainsi que tous documents délivrés au public, tels que certificats de situation de véhicules, récépissés de déclaration de destruction,
- les permis de conduire,
- les mesures administratives consécutives à un examen médical,

- les courriers de restitution des permis étrangers aux autorités de délivrance, après échange contre un permis français,
- les cartes professionnelles de conducteurs de taxis.

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Christian BENECH**, délégation est donnée à **Mme Dominique ABEILHÉ**, secrétaire administrative de classe normale, adjointe au chef de bureau, et **Mme Danièle MEAU**, adjoint administratif principal de 1^{ère} classe.

* **M. Stéphane VAVASSORI**, attaché d'administration de l'intérieur et de l'outre mer, chef du bureau du droit au séjour et de la nationalité, et, en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci par **Mme Isabelle AMARGER**, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, adjointe au chef de bureau, et par **Mme Guylaine COMMARIEU** adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, à l'effet de signer :

- les cartes nationales d'identité,
- les passeports,
- les titres de séjour,
- les documents de circulation pour mineurs étrangers,
- les titres d'identité républicains,
- les titres de voyage pour réfugiés,
- l'enregistrement et la délivrance du récépissé constatant le dépôt d'une souscription de nationalité au titre de l'article 21-2 du code civil.
- tous documents ne comportant pas de décision, les correspondances courantes.

Article 4 : Le précédent arrêté préfectoral n° 2014244-0003, en date du 1^{er} septembre 2014, portant délégation de signature à **Mme Nicole PITTALUGA**, directrice des libertés publiques et des collectivités locales, est abrogé.

Article 5 : M. le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'Etat.

Auch, le - 8 SEP 2014



Le préfet,

Sch. H.
Jean-Marc SABATHÉ